

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 7 juillet 2009

- Séance du 07 juillet 2009
 - Date de la convocation 02 juillet 2009
 - Date d'affichage de la convocation 02 juillet 2009
- Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de votants : 16
Nombre de procurations :

L'an deux mille neuf, le sept juillet à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le deux juillet deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.

Présents : FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, GUIOCHON Rémy, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, Nathalie BERNAUDEAU-MEUNIER, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, CHOLLET Marc, FAZILLEAU Christine, MARCHAND Bruno, LAURENT Max, AMICEL Pascal, PORCHER Nadette, VIAUD Joëlle

Absents excusés : BRAULT Fabrice, POUGET Renaud, SCHMITT Susanne

Secrétaire de séance : Christine BAVEREL secrétaire de mairie

1. Approbation du procès verbal du 17 juin 2009

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. BILAN DES AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES présenté par D. Pougard

Enquête sur les besoins des personnes âgées de plus de 63 ans

Cette enquête a été divisée en trois phases. La phase finale se déroulera comme prévu en novembre prochain.

Plan canicule

A la suite de la circulaire ministérielle du 11 mai 2009, le plan canicule a été réactivé pour la période du 1er juin au 31 août 2009. La mairie, après une mise à jour de son fichier population, a envoyé aux personnes vulnérables un courrier d'information et une fiche de recensement. Ce courrier rappelle aussi le numéro vert à contacter pour toutes informations (0800 06 66 66) du lundi au samedi de 8h00 à 20h00.

Commission restauration

Les missions de la commission restauration ont été remplies : Validation des menus, animations, lien avec les familles... Quelques ajustements sont parfois nécessaires mais les membres de la commission reconnaissent que le service restauration est très satisfaisant. La participation active de la responsable restauration à chaque commission est appréciée.

Pour 2009-2010, la commission restauration souhaite introduire plus de produits frais de saison dans la préparation des repas et remplacer les conserves par des produits surgelés et maintenir un repas bio par mois.

Bilan financier du restaurant scolaire

Année scolaire	Nombre repas	Coût moyen	Coût repas sans main d'oeuvre	Coût repas avec main d'oeuvre	Prix facturé
2007-2008	25 802	1.57 €	1.96 €	5.17 €	1.53 €
2008-2009	24 682	1.68 €	2.09 €	5.25 €	1.75 €

Les membres de la commission proposent une augmentation du prix facturé de 1.75 € à 1.86 € ou 1.90 €. L'objectif est d'arriver progressivement à un prix facturé égal au coût moyen sans main d'œuvre. La volonté des élus est de déterminer un coût fixe pour toute l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour l'année scolaire 2009-2010 :**

Catégorie de rationnaire	2008/2009	2009/2010
Enfant - Stagiaire non rémunéré	1,75 €	1,90 €
Pique-nique	3,00 €	3,00 €
Employé communal - Stagiaire rémunéré - instituteur subventionné	2,40 €	2,60 €
Instituteur non subventionné	3,85 €	4,15 €

Bilan de la garderie périscolaire

Le système et fonctionnement de la garderie sont très appréciés par les parents tant pour sa souplesse (peut être trop !) que pour la qualité des adultes encadrant les enfants.

Certains changements sont à prévoir pour la rentrée prochaine à la suite du départ de Mme Josiane Gourdon et M. Maxime Brossard, mais aussi au vu du nombre croissant d'enfants présents certains soirs. C'est pourquoi un règlement intérieur et des règles de fonctionnement seront établis lors de la commission prévue en août. La garderie débutera en septembre avec 2 personnes pour les séquences du matin et du soir, dont les horaires seront définis à la rentrée en fonction des effectifs et des heures de passage des cars scolaires (1 car supplémentaire).

Des membres de la commission ont proposé de mettre en place un droit d'inscription, qui peut-être responsabiliserait davantage les parents qui laissent leur enfant en garderie sans en informer le personnel, mais qui ne résoudra pas le problème majeur (savoir qui est -ou doit- être présent) et risque de créer plus de complications.

Après débat, le conseil municipal retient les idées et propositions suivantes :

- Une des deux personnes recrutées pour remplacer J. Gourdon et M. Brossard devra être titulaire du BAFA ou CAP Petite Enfance.
- La mise en place d'une formation AFGSU (premiers secours) est à prévoir, tant pour les personnes nouvellement recrutées que pour « rafraîchir » la formation des titulaires.
- A l'occasion du départ des deux « anciens » et de la mise en place d'un règlement intérieur, il faudra bien recadrer le fonctionnement du service (procédures, moyens, règles, ...).
- Pour le « droit d'inscription » (qui serait plutôt une participation aux frais de gestion), il est surtout destiné à pouvoir facturer aux parents une utilisation très occasionnelle de la garderie ; en effet, à ce jour, les sommes inférieures à 5 € (jusqu'à 4 séances) ne peuvent être recouvrées par la trésorerie. Cette décision sera prise ultérieurement quand le nombre d'usagers concernés – et le montant des sommes non perçues – sur l'année 2008/2009 seront connus.
- Une réunion d'information avec les parents devra être organisée à la rentrée 2009/2010.

Bilan financier de la garderie périscolaire

Année scolaire	Nbre de séquences	Prix de la séquence
2007-2008	10 200	1.19 €
2008-2009	9 980	1.22 €

Les membres de la commission proposent une augmentation pour 2009-2010 du prix de la séquence à 1.28 € voir 1.30 € maximum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, **le conseil municipal fixe le tarif de la séance (matin ou soir) à 1,30 € pour l'année scolaire 2009-2010 :**

Commission bibliothèque

Les adhésions sont stables. L'informatisation du fond est réalisée permettant de gérer la location sur logiciel, seul le système de relance n'est pas utilisé.

Les animations proposées par la bibliothécaire, Marie-Jeanne Bigrel, sont très intéressantes.

Bilan des ateliers du mercredi

Le service mis en place a satisfait les parents comme les enfants de part la souplesse des séances divisées en accueil et ateliers, mais aussi par la variété des activités proposées. L'investissement et le travail des animateurs, la rigueur dans la composition des groupes mais aussi le respect de l'engagement des parents a contribué au succès de ces ateliers.

Cinquante enfants ont été accueillis, avec une moyenne de fréquentation de 18 à 24 enfants par mercredi.

Les ateliers reprennent le 15 septembre 2009 ; Il paraît nécessaire d'augmenter les tarifs car les coûts de fonctionnement sont élevés. Ils seront fixés fin août ou début septembre, quand un bilan financier définitif aura pu être établi, et en tout état de cause avant la date limite d'inscription de la première période, soit le 10 septembre.

3. DISSOLUTION DU SYNDICAT D'EAU POTABLE LES FOSSES, BETH ET BELLEFOND

Stéphanie Delgutte présente la démarche. Ce syndicat assure la distribution d'eau potable dans huit communes : Brûlain, Fors, Juscorps, Les Fosses, Marigny, Saint Roman des Champs, Villiers en Bois et Chizé.

De nouvelles contraintes réglementaires obligent les syndicats d'eau potable à réaliser eux-mêmes les prestations suivantes : études de vulnérabilité, contrôles sanitaires, schéma de distribution d'eau potable, recensement des puits et forages des particuliers, remplacement systématique des compteurs de plus de 15 ans. Ce qui est trop lourd pour le SEP Les Fosses, Beth et Bellefond. A savoir que sa production est déjà insuffisante et qu'une partie de la distribution est déjà dans le maillage 4B.

Se rapprocher d'un syndicat plus important- le SMAEP 4B - permettrait de fonctionner avec plus de compétences, de moyens (financiers, humains et techniques). La rénovation du réseau en serait facilitée (d'où l'importance d'être structurés).

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 1950 créant le SIAEP Les Fosses,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1996 transformant le SIAEP Les Fosses en un syndicat à la carte dénommé Syndicat d'eau les Fosses, Beth et Bellefond, comprenant les communes de : Brûlain, Fors, Juscorps, Les Fosses, Marigny, Saint Roman des Champs, Villiers en Bois et Chizé

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat d'eau les Fosses, Beth et Bellefond en date du 24 juin 2009 ;

Considérant que le syndicat peut être dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés ;

Le conseil municipal de la commune de Fors, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce par délibération en faveur de la dissolution du syndicat Syndicat d'eau les Fosses, Beth et Bellefond à compter du 31 décembre 2009. L'actif et le passif, les droits et obligations du syndicat sont repris par les communes anciennement adhérentes.

- demande au maire de transmettre cette délibération au président ;

4. ADHESION AU SYNDICAT SMAEP 4B

Bien qu'inévitable pour les raisons évoquées au point précédent, l'adhésion à ce nouveau syndicat pose plusieurs questions :

- Quel serait l'impact financier pour les usagers ? Celui-ci serait minime puisque la consommation moyenne annuelle – 120 m³ d'eau potable par foyer – serait facturée 250 € (contre 244 €) actuellement.

- Les investissements prévus par le SIEP Les Fosses seront-ils réalisés par le SMAEP 4B ? Oui, les représentants de ce dernier s'y sont engagés pour 2010.

- **Combien de délégués de la commune de Fors siègeraient à l'assemblée délibérante du SMAEP 4B ?** Deux délégués titulaires seront élus, comme au SIEAP Les Fosses, sachant que la représentation sera effectivement moindre puisque le SMAEP 4B se compose de 68 communes.
- **Qui serait le fermier (exploitant) ?** La SAUR jusqu'en 2014 puis certainement deux fermiers à partir de 2015.
- **Y a-t-il des risques pour la commune ?** La seule inconnue est l'évolution des frais de fonctionnement (personnel et techniques) qui risquent d'augmenter dans le futur.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1986 portant création du syndicat Boutonne et l'arrêté modificatif du 31 décembre 2003 portant modification des statuts et changement de dénomination du Syndicat Boutonne en SMAEP 4B ;

Vu les statuts du syndicat SMAEP 4B ;

Considérant que le syndicat SMAEP 4B exerce ses compétences dans le domaine de :

Compétence obligatoire :

- Production d'eau potable : Etudes, recherche, protection des ressources, production d'eau potable et mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre, achat d'eau potable ;
- Distribution de l'eau potable et vente aux collectivités extérieures ;

Considérant que l'adhésion est subordonnée d'une part à l'accord de l'organe délibérant du syndicat et d'autre part à l'accord des conseils municipaux des collectivités membres qui se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée et qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision de l'organe délibérant ;

M. Fort, maire, propose d'adhérer au syndicat 4B et de transférer au syndicat 4B, à compter du 1^{er} janvier 2010, les compétences :

- Production d'eau potable
- Distribution d'eau potable

Le conseil municipal de la commune de Fors, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande d'adhérer au syndicat SMAEP 4B à la date du 1^{er} janvier 2010 ;
- demande de transférer au syndicat 4B, à la date du 1^{er} janvier 2010 les compétences production d'eau potable et distribution d'eau potable
- approuve les statuts du syndicat SMAEP 4B ;
- demande à l'organe délibérant du syndicat de délibérer sur cette adhésion en sachant qu'il dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la demande d'extension pour se prononcer sur celle-ci ;

5. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CAUE

Alain Fort propose aux participants de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), qui conseille gratuitement les particuliers et communes sur des problèmes liés à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette adhésion d'un montant de 60 € pour l'année 2010.

6. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Alain Fort informe les conseillers que la salle a été louée dernièrement à des personnes qui l'ont rendue dans un état de saleté repoussant et qui, de plus, ont utilisé sans permission le dortoir de l'école lors du vin d'honneur sous le préau. Il souhaite donc retenir la caution comme cela est prévu dans le règlement intérieur de la salle et demande leur accord aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution. Les personnes concernées seront informées par écrit de cette décision.

7. AIDES POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Des aides, sous forme de **prêt à taux zéro**, sont accordées pour la rénovation des installations des particuliers. **Se renseigner auprès du SPANC, situé à la Communauté de communes Plaine de Courance à Prahecq.**

8. POINT SUR L'ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE

Un point matériel a été effectué en prévision de la rentrée ; Dans le cadre du RPI, des échanges de tables ont été faits. Pour l'école de Fors, une commande de 24 chaises a été nécessaire.

Cette année, un car scolaire supplémentaire (pour les CMI/CM2) va circuler entre les écoles du RPI. Il conviendra donc de faire des aménagements de sécurité aux abords de l'école.

9. BIBLIOTHEQUE ET GAP PLAINE DE COURANCE

La bibliothèque de Fors propose un spectacle de flamenco (donné par l'association niortaise GOLPE) pour une somme de 300 € dont 50 % seraient pris en charge par le Groupe d'appui aux projets Plaine de Courance. Marie-Jeanne Bigrel propose de faire venir ce spectacle à Fors au cours du dernier trimestre 2009 et d'organiser l'animation avec la JAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de financer cette intervention.

10. CCAS et mise en place du R.S.A.

Monsieur le maire expose que, lors de sa dernière réunion, l'assemblée délibérante du Centre communal d'action sociale de Fors a décidé de déléguer l'instruction des dossiers de R.S.A (revenu de solidarité active) à la CAF et la MSA.

11. POINT SUR LES CHANTIERS

Stéphane Bonnin informe les participants de l'avancée des chantiers en cours.

Sol de la salle de classe N° 2

Le béton a été coulé par Patrick Lalu ; Christophe Yvon pose le revêtement de sol au début du mois d'août.

Menuiseries de la salle polyvalente

Gérard Michaud installera les volets en septembre ; Christophe Yvon posera la peinture en suivant.

Travaux de voirie sur la VC 6.

L'entreprise Colas débute les travaux le 20 juillet pour environ 1,5 semaine. La circulation va être perturbée, une déviation sera mise en place par le chemin de la déchetterie. Les riverains vont recevoir une information à la fin de la semaine.

Changement des huisseries de l'école maternelle et du préau

Alain Fort vient d'être informé que la demande de DGE pour ce projet a été accordée. Elle s'élève à 16.525 € sur une dépense de 60.000 €.

Alain Fort insiste sur la nécessité de surveiller l'avancement et la qualité des travaux pendant les vacances.

12. JOURNEES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2010

La commune a déjà participé à cette opération en 2008 par la replantation des prairies communales. En 2010, il est prévu de planter plusieurs arbres fruitiers et une haie fleurie (devant le skate-park) à l'école. Les travaux de plantation seront effectués en interne ; le coût pour la municipalité serait donc moindre puisque l'achat des végétaux est subventionné à 80 % par le Conseil régional. Une animation pourrait peut-être se faire à nouveau par l'association Prom'Haies.

Le dossier devra être retourné au Conseil régional avant le 15 septembre 2009.

13. SUBVENTION AU TENNIS CLUB DE FORS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention de fonctionnement de 185 € au Tennis Club de Fors.

14. ORGANISATION DU 14 JUILLET

La commune commande 200 plateaux repas ;

Les emballages cadeaux pour la « pêche à la ligne » se feront le vendredi 10 juillet à la mairie vers 18 h 00.

Les conseillers sont attendus le 14 juillet à 9 h 30 sur le champ de Foire pour l'installation.

Le prochain conseil municipal est prévu fin août 2009 (à confirmer)

****_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35

****_***

Les conseillers,

le maire,